

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
27 ET 28 JUILLET

**REPONSE DE MONSIEUR PAUL GIACOBBI,
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MONSIEUR MICHEL STEFANI
AU NOM DU GROUPE « COMMUNISTES, CITOYENS ET FRONT DE
GAUCHE »**

OBJET : Cherté de la vie en Corse

Monsieur le Conseiller,

Je partage vos inquiétudes sur la cherté de la vie en Corse et ce phénomène récurrent qui voit à l'approche des beaux jours le prix des matières premières flamber de manière anormale et déraisonnée, pénalisent nos concitoyens déjà largement accablés par une forte pression fiscale et par les effets de la crise.

L'article auquel vous faites référence n'a pas manqué de m'interpeller sur l'écart en augmentation exponentielle entre les plus pauvres et les plus riches. La Collectivité Territoriale de Corse ne peut rester insensible à cette situation.

Je vous rappelle que je suis intervenu, en ce qui me concerne, de nombreuses fois à la tribune de l'Assemblée nationale sur la défense du pouvoir d'achat des salariés en Corse.

Néanmoins, les domaines d'intervention de notre Collectivité sont tenus et la libéralisation des prix est effective depuis l'ordonnance dite Balladur du 1^{er} décembre 1986.

Mais, j'en suis convaincu nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce constat, d'autant que la publication par les services de l'INSEE de l'enquête récente conduite sur la comparaison spatiale de prix Corse-Continent met clairement en évidence une nette supériorité du niveau général des prix insulaires par rapport à celui de la France continentale. L'analyse publiée dans le courant du mois de juillet souligne l'existence de très fortes disparités atténuées par un écart moyen de 1,5% du panier de consommation, entre les dépenses contractées par un ménage vivant dans l'île et un ménage continental.

Il ressort effectivement que les produits de base tels les produits alimentaires, les frais liés à l'habitation sont plus élevés en Corse, respectivement 8,6% et 5,2%. En substance, le poste « autres biens et services » qui représentent notamment les services de crèche, de maison de retraite, les assurances et services bancaires et qui entrent à hauteur de 12% du panier, présente un écart de 9,7%.

En conséquence, et même si la méthodologie employée demeure imparfaite selon des responsables de grandes surfaces et si la cherté des biens alimentaires courants alimentent un sentiment de « vie chère » selon l'INSEE, les prix demeurent structurellement plus élevés en Corse.

Aussi, sur la création d'un observatoire de la cherté de la vie, auquel je suis favorable, je demande à la Commission des Finances de réfléchir à sa possible mise en place dans les meilleurs délais.

Sur la possible adaptation législative de l'ordonnance Balladur, je saisis immédiatement la Commission présidée par notre collègue Pierre Chaubon, pour que dans les domaines que vous évoquez, et plus spécialement celui de la possibilité de contrôler les prix, afin qu'elle mène une réflexion et revienne vers notre Assemblée avec des propositions.

Enfin, je vous propose de saisir Monsieur le Préfet de Corse, et sous réserve de l'accord des différents participants évoqués, afin qu'il organise une vaste concertation sur les salaires en Corse.

Paul GIACOBBI